



# Département des Alpes de Haute-Provence

## Naissance et fonctionnement général du dispositif

Dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, l'éducation à l'environnement et au développement est apparue comme un enjeu majeur dans les Alpes de Haute-Provence.

En 2009 et 2011, afin d'impulser la mise en place des Agendas 21 scolaires, le Conseil général a lancé deux appels à candidature en direction des collèges du territoire.

Aujourd'hui, **huit établissements** sont engagés dans cette démarche :

Les collèges du Verdon (Castellane), Maria Borelly (Digne les Bains), Paul Arène (Sisteron), Jean Giono (Manosque), André Ailhaud (Volx), Pays de Banon (Banon), Marcel Massot ( La Motte du Caire) et l'Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur (Manosque).

## Modalités d'accompagnement

Les collèges sont accompagnés par le CPIE Alpes Provence et bénéficient :

- ✓ **d'un appui méthodologique** :
  - animation des comités de pilotage,
  - réflexion sur le suivi et l'évaluation des démarches,
  - partage d'expériences avec d'autres établissements / acteurs,
  - appui aux groupes de travail,
- ✓ **d'un appui pédagogique** auprès des élèves et des enseignants, en particulier la mobilisation et la formation d'éco délégués.

Cet accompagnement s'inscrit dans la logique suivante :

- Apporter un appui individuel et collectif,
- Être pragmatique et en même temps garant de la démarche,
- Travailler sur l'année scolaire tout en inscrivant la démarche dans la durée,
- Inscrire l'accompagnement des projets des collèges dans l'animation générale du programme départemental Agenda 21

Lorsque le programme d'actions des collèges est établi, le Conseil général peut financer certaines actions innovantes et/ou exemplaires.

## Label

Pour l'heure, il n'existe pas de label « Agenda 21 scolaire » mais les collèges sont en attente d'une démarche de labellisation. Une réflexion est en cours sur ce sujet.

## Outils et formations proposées

Chaque établissement dispose de fiches outil pour construire son Agenda 21.

En début d'année scolaire, une formation des éco délégués est organisée pendant deux jours au sein du centre d'accueil « la Fontaine de l'Ours » labellisé C.E.D. « Citoyenneté, Environnement, Développement ».

## Mise en réseau et communication

Il existe deux temps forts permettant la mise en réseau des collèges et favorisant la communication :

Les réunions inter collèges :

- ➔ Temps d'échange et de discussion 3 fois par an
- Partager les expériences des uns et des autres
- Créer des connexions entre les établissements et les projets

La fête des Agendas 21 scolaire:

- ➔ Temps festif en fin d'année scolaire destiné à :
  - Mettre en valeur le travail accompli par les élèves durant l'année et plus largement les équipes en charge de l'Agenda 21 scolaire.
  - Poursuivre l'implication des éco délégués dans la démarche ainsi que leur sensibilisation au développement durable.

## Où en est-on aujourd'hui

A l'heure actuelle, la plupart des établissements ont construit un programme d'actions et plusieurs projets commencent à voir le jour comme la création de potagers, la mise en place du tri et de la collecte du papier, la fabrication de nichoirs, la conception de menus à base de produits locaux, l'organisation d'ateliers créatifs (papier recyclé notamment) ou de sorties et visites pédagogiques.

Un troisième appel à candidature sera lancé au printemps 2013 pour permettre aux autres collèges volontaires de s'engager dans un Agenda 21 scolaire.

Contact :

Coralie Humbert, chargée de développement durable - [c.humbert@cg04.fr](mailto:c.humbert@cg04.fr)

Partenaires principaux

